Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
19 décembre 2017

Fermetures de collèges
Le SNFOLC demande au ministre de se prononcer contre les projets des conseils départementaux

Le SNFOLC a été reçu le 19 décembre par Mme la conseillère sociale du ministère à propos de plusieurs dossiers urgents. La délégation est intervenue contre les fermetures et fusions de collèges annoncées dans plusieurs départements : la Meuse, l'Eure, la Gironde, la Sarthe, l'Indre-et-Loire, les Vosges, etc.

Le syndicat a remis à l'attention du ministre plusieurs dossiers concernant ces situations. Il a dénoncé le fait qu'au nom de la mixité sociale, les conseils départementaux organisent « l'optimisation des capacités d'accueil » des collèges et en aucun cas l'allègement des effectifs par classe. D'autant plus que le ministère lui même constate qu'en collège les effectifs progressent en 2017 à hauteur de 26 000 élèves et de 29 500 pour la rentrée 2018.

Si le ministre veut apporter son soutien aux personnels, c'est en s'opposant à ces fermetures, pas en les accompagnant.

Le SNFOLC a alerté sur les conséquences désastreuses qu'entraineraient ces fermetures.

- **Régression des conditions d'enseignement.** Nulle part ces fermetures ne se traduisent par une baisse du nombre d'élèves par classe, d'autant plus qu'une grande partie d'entre elles frappe des collèges REP ou REP +.

- **Régression du service public de proximité** par la désertification de zones rurales et urbaines les plus en difficulté, par l'accroissement considérable des temps de transports pour les élèves et des coûts pour les familles.

- **Régression pour les personnels.** En plus des mesures de carte scolaire en chaîne, ces fermetures préfigurent des conditions de travail dégradées pour les personnels de tous les établissements concernés par les resectorisations.

La représentante du ministre a confirmé que la réflexion sur la mixité sociale avait été initiée par la ministre précédente mais a démenti tout plan de fermeture à l'échelle nationale.

Le SNFOLC a demandé que le ministère se prononce contre ces fermetures.
Pour le SNFOLC, si le ministre veut apporter son soutien aux personnels, c'est en s'opposant à ces fermetures, pas en les accompagnant.

Le ministre doit prendre la mesure des conséquences de ces fermetures.
Aucun collège ne doit fermer !

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr